

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

- 1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.
- 2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.
- 3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.
- 4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;
- 5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.
 - **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.
- 6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.
- 7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.
- 8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.
- 9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

- 1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.
- 2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.
- 3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.
- 4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;
- 5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.
 - **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.
- 6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.
- 7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.
- 8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.
- 9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

**APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES
CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT**

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

**APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES
CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT**

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacances, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet

Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES POUR LES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Ile-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Ile-de-France ;
- plusieurs pôles de recherches franciliens représentent des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine et les produits régionaux.

Dans ce contexte, *Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat* et l'*Académie d'agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers des problématiques qui concernent l'agriculture en Ile-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Le jury attachera de l'importance à ce que les travaux des chercheurs correspondent à des domaines touchant l'agriculture, et nécessairement celle pratiquée en Île-de-France et pouvant contribuer à l'améliorer : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie, les élevages
- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les agroéquipements
- la chimie biologique,
- la microbiologie,

- la phytopharmacie,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie,

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le 15 décembre 2022** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Le dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de chaque bourse : **2 000 €**

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Ile-de-France Mécénat et des membres de l'Académie d'agriculture de France désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du premier trimestre 2023.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

Les lauréats primés seront invités à participer à une cérémonie de remise des Bourses, au cours de laquelle ils devront faire une présentation orale, synthétique, des travaux pour lesquels ils auront été primés. Il leur sera également demandé de fournir une courte vidéo assez didactique sur leur travail, vidéo qui sera ensuite mise en ligne sur les sites du Crédit Agricole d'Ile-de-France (rubrique Mécénat) et de l'Académie d'agriculture de France.

Constant LECOEUR
Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

1 - Fiche récapitulative jointe (modèle ci-après), établie par le candidat et signée par les personnes indiquées.

2 - Photocopie de la carte nationale d'identité.

3 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - *Curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;

5 - **Pour les chercheurs** : liste des publications, et résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (15 décembre 2022), le dossier devra être complété dans les meilleurs délais.

- **Pour les techniciens** : note sur les travaux réalisés et les services rendus.

6 - Rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant justifié de l'aide demandée.

7 - Accord écrit du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé.

8 - Avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même.

9 - L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution, pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :

Signature

:

**CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT & ACADEMIE
D'AGRICULTURE DE FRANCE**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse 2023

12/2022

1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.		
2 Date de naissance et situation de famille.		
3 Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.		
4 4a - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre). 4b - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.		
5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement : a • le sujet du travail ; b • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ; c • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ; d • l'objet précis du financement sollicité, détaillé.		
signature du candidat	Nom , signature du directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Nom, signature du scientifique qui dirige le projet